

ACTION URGENTE

IRAN. LA SÉCURITÉ DE KOUHYAR GOUDARZI SUSCITE DAVANTAGE DE CRAINTES

Behnam Ganji Khaibari, arrêté le 31 juillet 2011 en même temps que Kouhyar Goudarzi et relâché par la suite, s'est suicidé le 2 septembre dernier. La mère de Kouhyar Goudarzi, interpellée un jour après son fils, a été déférée devant un tribunal le 6 septembre. Amnesty International est profondément inquiète pour la sécurité de Kouhyar Goudarzi.

Depuis l'arrestation de **Kouhyar Goudarzi**, sa famille et son avocat n'ont pas pu déterminer où il se trouve ni même obtenir la confirmation officielle de son interpellation. Il est possible qu'il soit détenu au secret à la prison d'Evin, à Téhéran. On pense qu'il est victime de disparition forcée.

Behnam Ganji Khaibari, 22 ans, avait été libéré de la prison d'Evin le 8 août 2011. Il avait par la suite dit à un ami qu'il avait été placé à l'isolement dans la section 240 de cette prison et n'avait plus eu de contact avec Kouhyar Goudarzi, bien qu'il eût entendu ce dernier se faire interroger. Behnam Ganji Khaibari avait dit avoir, lui aussi, subi un interrogatoire, chaque matin et chaque après-midi, et avoir été victime de pressions dans le but de faire des « aveux » incriminant Kouhyar Goudarzi. Amnesty International craint qu'il ait été soumis à la torture ou d'autres mauvais traitements et que cela ait contribué à son suicide.

Parvin Mokhtareh, la mère de Kouhyar Goudarzi, a été appréhendée le 1^{er} août 2011 à Kerman, dans le sud de l'Iran, puis jugée le 6 septembre par le tribunal révolutionnaire de Kerman pour avoir, semble-t-il, plaidé la cause de son fils quand celui-ci était détenu en 2010. Elle est maintenue en détention à la prison de Kerman et n'aurait pas pu contacter un avocat depuis son arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités iraniennes à révéler sans délai où se trouve Kouhyar Goudarzi, car il est victime de disparition forcée, et à lui permettre de recevoir immédiatement des visites de sa famille et de l'avocat de son choix ainsi que de bénéficier de soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez-les à protéger cet homme et sa mère, Parvin Mokhtareh, de tout acte de torture ou autre mauvais traitement ;
- insistez sur le fait que si Kouhyar Goudarzi est détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains, il s'agit d'un prisonnier d'opinion et il doit être libéré immédiatement et sans condition. si Parvin Mokhtareh a été emprisonnée uniquement pour avoir plaidé la cause de son fils pour le faire libérer, comme cela semble être le cas, elle aussi devrait être relâchée immédiatement et sans condition.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 NOVEMBRE 2011 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street, Tehran, République
islamique d'Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : « Demandez à #Iran leader
@khamenei_ir de dire où est Kouhyar
Goudarzi »

Formule d'appel : *Your Excellency, /
Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani
[care of] Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Ave., above Pasteur Street
intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet :

FAO Ayatollah Sadegh Larijani)
Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur,*

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des
droits humains

Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
[care République centrafricaine of] Office of
the Head of Judiciary Pasteur St., Vali Asr
Ave., South of Serah-e Jomhuri, Tehran
1316814737

République islamique d'Iran

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la dixième mise à jour de l'AU 347/09. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/090/2010/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. LA SÉCURITÉ DE KOUHYAR GOUDARZI SUSCITE DAVANTAGE DE CRAINTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Kouhyar Goudarzi avait été libéré de prison en décembre 2010 après avoir purgé une peine d'un an pour « diffusion de propagande contre le système » et d'autres accusations bafouant son droit à la liberté d'expression et d'association. Un appel avait été rejeté en octobre 2010.

Nahal Sahabi, un ami de Behnam Ganji Khaibari, a lui aussi connu une fin tragique en se suicidant après ce dernier, le 28 septembre 2011.

Le Comité des reporters des droits humains (CHRR) a été fondé en 2006 et milite contre tous les types d'atteintes aux droits humains, en particulier celles qui touchent les femmes, les enfants, les prisonniers et les travailleurs. Cette organisation est interdite par les autorités iraniennes et ses membres continuent d'être victimes d'une intense campagne de harcèlement et de poursuites depuis l'élection présidentielle contestée de juin 2009.

Le 9 janvier 2011, une condamnation à quatre années d'emprisonnement a été maintenue en appel contre Shiva Nazar Ahari, membre du Comité des reporters des droits humains, journaliste et militante en faveur des droits humains. Une peine supplémentaire de deux ans de prison pour « rassemblement et collusion dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale » a cependant été annulée. Shiva Nazar Ahari attend actuellement d'être convoquée pour commencer à purger sa peine définitive. Plusieurs personnes appartenant à la même organisation risquent également d'être incarcérées ou ont fui le pays pour leur propre sécurité.

D'autres membres du CHRR ont informé Amnesty International que Saeed Haeri avait aussi été condamné à deux ans de prison, sentence confirmée par une cour d'appel mais aucune information supplémentaire n'était disponible.

Shiva Nazar Ahari a été arrêtée le 20 décembre 2009 en même temps que Kouhyar Goudarzi et Saeed Haeri. Tous trois ont été contraints à descendre d'un bus alors qu'ils partaient assister aux funérailles, le lendemain, du grand ayatollah Montazeri, un dignitaire religieux qui avait critiqué les autorités. Victimes de persécution en Iran, d'autres membres du CHRR ont fui le pays et résident désormais à l'étranger.

Navid Khanjani, membre à la fois du Comité des reporters des droits humains et de l'Association contre la discrimination dans l'enseignement, a été condamné le 31 janvier 2011 à douze ans de réclusion. Il a déposé un recours mais la date de l'audience d'appel n'a pas encore été déterminée. S'il est emprisonné, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains. Selon certaines informations, en juillet 2011, des agents en civil auraient été postés devant le domicile de cet homme et il s'est alors dit inquiet pour sa sécurité.

Navid Khanjani a été arrêté le 2 mars 2010 à Ispahan, dans le centre du pays, puis jugé au cours d'un procès inique le 20 décembre 2010 par la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Il aurait été condamné à 10 ans de prison en raison de son action avec l'Association contre la discrimination dans l'enseignement et à cinq années supplémentaires pour son travail au sein du CHRR. Une peine supplémentaire de trois ans d'emprisonnement aurait été prononcée contre lui pour « avoir suscité un malaise dans l'esprit de la population » et pour « propagande contre le régime ». Navid Khanjani a finalement été condamné à 12 ans de réclusion après que le tribunal a appliqué la grâce islamique, semble-t-il.

D'autres organisations, telles que le Comité pour la défense des prisonniers politiques en Iran, Défenseurs des droits humains en Iran ou le Comité des reporters des droits humains, ont également vu leurs membres arrêtés ou condamnés. Des militants et dirigeants étudiants ont aussi été pris pour cible.

Noms : Kouhyar Goudarzi (h), Parvin Mokhtareh (f) et Behnam Ganji Khaibari (h)

Action complémentaire sur l'AU 347/09, MDE 13/087/2011, 30 septembre 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

